

L'honorable député a passé au moins 15 minutes à dire que j'avais donné une estimation de \$1,300,000 relativement au canal Welland. C'est vrai que je l'ai fait et je ne m'en excuse pas. Puis il a rappelé ce que j'avais dit à l'Association canadienne des exploitants forestiers. Je ne me souviens pas des paroles que j'ai prononcées à cette occasion, mais si l'honorable député affirme que j'ai dit 2 millions de dollars, j'accepte sa parole, car je l'ai probablement dit. Il n'existait aucune autre estimation dans le temps. Quelle méthode fallait-il que je suive?

M. Bell (Carleton): C'est tout ce que j'ai dit.

L'hon. M. Chevrier: Oui, mais il vous a fallu 15 minutes pour le dire. Si vous aviez écouté ce que j'ai dit plus tôt, vous vous seriez rendu compte que j'avais consigné toutes ces observations au compte rendu une heure environ avant que vous vous leviez.

Maintenant, l'honorable député dit qu'il n'y a aucune comparaison possible entre la quantité de renseignements donnés au Congrès des États-Unis et ceux qui sont donnés ici au Parlement. Monsieur le président, cela n'est pas seulement vrai de la voie maritime, mais aussi d'un certain nombre d'autres problèmes intéressant et le Canada et les États-Unis. Je n'ai pas besoin de rappeler au comité, bien sûr, les moyens dont dispose un membre du Congrès ou un sénateur américains, comparativement à un député ou à un sénateur canadiens. Ils disposent de moyens formidables comparativement à ceux dont nous disposons. Les États-Unis, étant un grand pays, sont en mesure de dépenser de bien plus grosses sommes d'argent pour diffuser des renseignements de ce genre. Quelle meilleure preuve de cela pourrait avoir le comité que l'exemple de ce groupe interparlementaire Canadien-américain qui s'est rendu aux États-Unis pour étudier certains problèmes se posant entre nos deux pays. Deux rapports ont été présentés, sur les problèmes intéressant le Canada et les États-Unis, chacun de ces rapports ayant été rédigé par deux membres du congrès des États-Unis,—l'honorable Brook Hays, de l'Arkansas, et l'honorable M. Frank Coffin, du Maine,—l'un de ces rapports étant d'ordre général et l'autre étant une étude spéciale des questions intéressant le Canada.

Pourquoi sommes-nous allés aux États-Unis sans être munis d'une étude détaillée préparée par le Canada sur les problèmes que nous devons traiter, et pourquoi devons-nous nous en remettre aux renseignements qui nous ont été fournis par les États-Unis? Je ne fais aucune excuse. C'est tout simplement que les moyens fournis aux

membres du Congrès des États-Unis sont beaucoup plus considérables qu'ils ne le sont au Canada. Voilà la réponse à l'honorable député qui dit qu'il y a beaucoup plus de renseignements disponibles aux États-Unis à propos de ce projet qu'il y en a au Canada. L'honorable député a ajouté ensuite que les contrats accordés jusqu'en 1956 à l'égard du canal Welland s'élevaient à \$19,546,000.

M. Bell (Carleton): En 1956, et non pas jusqu'en 1956.

L'hon. M. Chevrier: J'accepte cette rectification et je dis que les contrats accordés en 1956 à l'égard du canal Welland s'élevaient donc à \$19,546,000. Pourquoi, a-t-il dit, n'a-t-on pas signalé cela au Parlement? J'ai parlé des budgets déposés à la Chambre. J'ai parlé des rapports présentés par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent sur le progrès des travaux. J'ai parlé des communiqués envoyés à la presse par cet organisme. Mais l'honorable député n'en soutient pas moins, qu'autant qu'il a pu s'en rendre compte, aucun renseignement n'a jamais été fourni. Si l'honorable député veut persister à faire des déclarations de ce genre, alors que ces renseignements sont à sa disposition ici au Parlement, et qu'il ne se donne même pas la peine de consulter les dossiers, je ne saurais évidemment l'en empêcher.

Cela dit, il a ajouté qu'un contrat a été accordé à M. J. P. Porter à l'égard du canal Welland, le 26 septembre 1957, au montant de \$1,283,900. Les amis de l'honorable député étaient au pouvoir lorsque ce contrat a été accordé, et le montant de ce contrat est presque le même que celui de \$1,300,000 que j'ai annoncé dans les prévisions budgétaires en 1951, et dont il se plaint en ce moment. Pourquoi n'a-t-il pas fait enquête lorsqu'il a constaté qu'un seul contrat s'élevait à \$1,283,000? Ce seul contrat qui a été accordé depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir est aussi élevé que le montant de l'estimation. Le huitième contrat, a-t-il dit plus tard, au montant de \$351,000 est allé à une entreprise de dragage. L'honorable député a-t-il cherché alors à savoir pourquoi il y avait une si énorme différence entre l'estimation de 1.3 million et le montant que le ministre a dépensé?

L'honorable député a alors ajouté avec des tremblements dans la voix qu'il avait scruté les rapports annuels de l'Administration de la voie maritime pour l'année expirant le 31 décembre 1956 et qu'il n'avait pas trouvé une seule phrase révélant quoi que ce soit au sujet de ces contrats. D'après les précisions que j'ai consignées au compte rendu, il n'est certainement pas au courant